



Reconnaissance enfant naturel

Par **Lili**, le **13/11/2011** à **17:52**

Bonjour,
Je vous remercie par avance de me lire et de me conseiller, et svp de ne pas me juger.
Je suis maman de 2 enfants de 12 et 10 ans.
Le père a reconnu le premier, mais pas le second enfant.
Mes 2 enfants portent mon nom.
Le père était marié (et l' est encore) et a 5 enfants. rnNous sommes toujours en relation, mais pas en couple. rnNous avons été en couple d' avant la naissance du premier, jusqu' aux 3ans (2003) de ma deuxième quand il a disparu! ; puis de nouveau en couple 2008 à 2010, sans jamais vivre ensemble.
Il n' a jamais participé à l' éducation ni à l' entretien de ses enfants.
Aujourd' hui, je souhaite régulariser la situation, je souhaiterais qu' il reconnaisse son 2è enfant, et qu' il verse une pension alimentaire.
Il a un bon salaire, encore 4 enfants à charge, et vient de faire construire une maison ou il vit avec sa famille légitime.
Pensez-vous que mes enfants ont des droits, et lesquels? Ils connaissent bien leur père et/mais souffrent de ce manque d' attention permanent. rnJe ne sais pas si je dois prendre un avocat, et n' ayant pas d' emploi, il me serait difficile de le payer.
Quels sont mes recours?
Merci d' avance.

Par **amajuris**, le **13/11/2011** à **18:09**

bjr,
concernant le premier enfant reconnu vous pouvez demander une pension alimentaire à son père.
concernant le second enfant, il faut que vous fassiez une action en reconnaissance de paternité.
je vous conseille de contacter un avocat spécialisé en droit de la famille pour ces actions.
si vos revenus sont insuffisants, vous pourrez demander l'aide juridictionnelle.
cdt

Par **Lili**, le **13/11/2011** à **19:10**

Merci de votre réponse.rnrnSavez- vous quel genre de preuve je peux apporter à l' avocat?

Par **mimi493**, le **13/11/2011** à **19:53**

Déjà, avertissez le père que soit il reconnait l'enfant, soit vous entamez la procédure judiciaire qui est forcément publique et tout le monde le saura.

Par **Lili**, le **13/11/2011** à **20:51**

Mimi493, cela fait déjà plusieurs années que je lui dit, il promets toujours de reconnaître sa fille, mais il n' a jamais le temps :(rnrnJ' avoue que j' ai un peu peur de sa réaction (violence).rnrnSavez- vous si des textos et des appels sur le portable sont des preuves reconnues?

Par **mimi493**, le **13/11/2011** à **22:48**

[citation]Mimi493, cela fait déjà plusieurs années que je lui dit, il promets toujours de reconnaître sa fille, mais il n' a jamais le temps :([/citation] normal, vous menacez, il ne fait rien et vous vous écrasez donc forcément vos menaces n'ont aucun effet.rnrnEnvoyez une LRAR de mise en demeure à son domicile de reconnaître son deuxième enfant comme il a reconnu le premier, qu'à défaut d'une reconnaissance sous 8 jours, vous entamerez la procédure d'établissement judiciaire de filiationrnrnEt dès demain, vous faites la requête au JAF pour établir la pension alimentaire pour celui qu'il a reconnu.rnrn[citation]J' avoue que j' ai un peu peur de sa réaction (violence).[/citation] c'est bien la dessus qu'il jouernrn[citation]Savez- vous si des textos et des appels sur le portable sont des preuves reconnues?[/citation]rnrnuniquement au pénal et à l'appréciation souveraine du juge.

Par **Lili**, le **14/11/2011** à **18:05**

Merci de vos réponses très précises.